



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 23-86 Conseil d'Administration du 12/10/2023

EP ETAPS principal de 2^{ème} classe (AG) 2023
bilan financier et
détermination du coût des candidats admis

Service Concours et Examens
Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	29
• Votes POUR :	29
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Monsieur Louis LE COZ, Président de séance et rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 9 mars 2023 et a déclaré 35 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen

Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand-Ouest
Nombre de :	• postes ouverts	/
	• candidats inscrits	67
	• candidats admis à concourir	62
	• présents à l'épreuve écrite d'admission	48
	• candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	45
	• présents aux épreuves orales d'admission	44
	• candidats déclarés admis	35

Éléments financiers sur l'examen

		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		37 614 €	22 877.29 €
Candidats inscrits	Nombre	120	67
	Coût par candidat	313.45 €	341.45 €
Candidats admis	Nombre		35
	Coût par candidat		653.64 €

Cet examen professionnel, ouvert en 2023, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen professionnel transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le bilan financier définitif de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe 2023 d'un montant de 22 877.29 € ;
- le coût du candidat admis d'un montant de 653.64 €.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231013-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

Chantal PÉTARD-VOISIN



Bilan financier

Libellé des charges communes	Coût estimatif en € pour 120 inscrits	Coût réel en € pour 67 inscrits	Observations
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction (en interne)			
1-1 Impression des affiches			
1-2 Impression des plaquettes d'information			
1-3 Impression des dossiers d'inscription			
1-4 Impressions diverses			
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	150,00 €	263,90 €	
<i>Impression de sujets d'admission</i>			
<i>Impressions nécessaires à l'organisation (écrits et oraux)</i>	40,00 €	10,96 €	
1-5 Impression des dossiers des jurys	10,00 €	11,57 €	
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	40,00 €	2,04 €	
Sous-total	240,00 €	288,47 €	
2- Fournitures papier (en interne)			
2-1 Copies à coin gommé	30,00 €	8,39 €	
2-2 Fournitures diverses, papier pour les convocations, résultats et courriers divers	100,00 €	7,64 €	
Sous-total	130,00 €	16,03 €	
3- Publicité			
3-1 Avis presse	- €	0,00 €	Publicité au JO
4- Location de salles			
4-1 Location de salles			
<i>Epreuves écrites</i>	1 200,00 €	660,00 €	Triptik
<i>Epreuves facultatives</i>			
<i>Epreuves orales</i>	355,00 €	100,00 €	4 vents
4-2 Location de matériel (tables, chaises, informatique et autres)	1 200,00 €		
Sous-total	2 755,00 €	760,00 €	
5- Coûts salariaux			
5-1 Coûts salariaux et divers	14 000,00 €	11 434,86 €	
5-2 Surveillance des épreuves	200,00 €		pas de surveillant extérieur
Sous-total	14 200,00 €	11 434,86 €	
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys			
6-1 Conception des épreuves			
Épreuves écrites			
Épreuves facultatives			
Épreuves orales			
Sous total	- €	- €	
6-2 Correction des copies			
Épreuves écrites	900,00 €	526,08 €	
Épreuves facultatives			
Sous total	900,00 €	526,08 €	
6-3 Participation épreuves d'admission	7 000,00 €	2 848,86 €	
6-4 Réunions de jurys	350,00 €	235,26 €	
6-5 Frais de repas	350,00 €	148,19 €	
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	4 000,00 €	2 206,56 €	
Sous-total	12 600,00 €	5 964,95 €	
7- Prestations de services			
7-1 impression de sujets (imprimeur)			
7-2 secrétariat handicapé	300,00 €		Pas de secrétariat MDPH
7-3 sécurité (agents de sécurité)	70,00 €		
7-4 achat de sujets (cellule pédagogique)	950,00 €	555,55 €	
7-5 droit de copie	100,00 €	44,55 €	
Sous-total	1 420,00 €	600,10 €	
8- Charges de structure et de gestion courante			
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	6 269,00 €	3 812,88 €	forfait de 20% des dépenses de 1 à 7
Sous total	6 269,00 €	3 812,88 €	
TOTAL GENERAL	37 614,00 €	22 877,29 €	
Coût par inscrit :		341,45 €	(pour 67 inscrits)
Coût par lauréat :		653,64 €	(pour 35 lauréats)